

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 16 février 2015 en mairie

Présents : Mesdames R. HADJIDJ-BOUAKKAZ, S. BOURASS-BENSAID, N. GERMOND, G. PLOT-MUREAU, F. VIOUX, S. FERREIRA-POUSOS, M. MAUBERGER et Monsieur D.DEFIVES.

Représenté(s) par mandat : W. SCHWARTZ (pouvoir à Mme HADJIDJ-BOUAKKAZ), F. MEDJAHED (pouvoir donné à Mme BOURASS-BENSAID), E. YAGOUBI-IDRISSI (pouvoir donné à Mme VIOUX Fabienne)

Excusé(s) : S. BRETON,
Absente : F. BOTTEMINE (suite à démission)

Le compte rendu du dernier conseil d'administration en date du 8 décembre 2014 est approuvé par les administrateurs.

Mme Florence Bottemine, ayant démissionné par courrier daté du 14 février, le quorum est calculé sur la base de 12 membres.

L'ordre du jour est alors abordé :

- **Délibération n° 15-01-01-712:** Débat d'orientation budgétaire
- **Délibération n° 15-01-02-113:** Bilan des marchés publics passés en 2014
- **Délibération n° 15-01-03-828 :** Règles d'attribution de chèques d'accompagnement alloués par Véolia
- **Délibération n° 15-01-04-828 :** Attribution des subventions relatives à l'aide à la pratique de loisirs
- **Délibération n° 15-01-05-710:** Adoption d'un tarif pour le repas des anciens
- **Délibération n°15-01-06-913 :** Convention avec le collège pour les temps d'intervention du Point Accueil Jeunes
- **Délibération n°15-01-07-913:** Convention de partenariat entre la Commune de La Riche et le CCAS

Délibération n° 15-01-01-712 :

Les éléments du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire sont exposés par Mme Sahuc Saint Martin, Directrice des finances et des marchés.

Il s'agit des grandes tendances d'évolution prévues pour 2015 (charges à caractère général, charges de personnel, recettes dont la subvention versée par la ville). Les projets en matière d'emploi et de médiation sont intégrés dans les différentes masses.

Rappel du contexte général : baisse des dotations de l'État qui pourrait impacter le CCAS, la participation de la ville représentant environ 50 % des recettes.

Il est donc indiqué que le budget 2015 du CCAS devrait être tendu. Il ne sera équilibré qu'avec la reprise du résultat 2014 dès le budget primitif, ce qui est nouveau, et l'augmentation à 400 000 € de la participation de la ville. Le CCAS ne disposera pas de marges de manœuvre, les éventuelles dépenses imprévues n'étant qu'une marge de sécurité en cas de baisse de recettes ou de dépense incontournable. Elles ne constituent en aucune façon une réserve pouvant être affectées à des opérations nouvelles et pérennes.

Mme Plot Mureau demande des précisions quant à l'absence de tableau en annexe du rapport et demande des précisions sur les postes de dépenses.

Il est rappelé que le débat d'orientations budgétaires n'est pas le budget primitif détaillé, mais seulement de grandes tendances. Les tableaux détaillés seront fournis lors du budget primitif, une fois qu'il sera finalisé.

Il est toutefois présenté à l'oral quelques éléments plus détaillés sur le budget en cours de préparation (détail des charges à caractère général et baisse demandée sur les dépenses actuelles de -3 %, comme pour la ville, les nouveaux projets intégrés à savoir l'emploi-insertion et la médiation, le niveau des aides sensiblement équivalent à 2014), sur la hausse de la subvention de la ville et sur ce que sont l'affectation du résultat 2014 (une recette et non une dépense) et les dépenses imprévues (qui constituent une enveloppe de secours comme mentionnée plus haut et non des dépenses au libre-arbitre des services).

M. Defives demande si la baisse des dotations de l'État aura un impact sur le CCAS et si l'on peut utiliser les dépenses imprévues.

Il lui est répondu que ce n'est pas le cas en 2015. Malgré une baisse de ses recettes, la ville augmente sa participation en la faisant passer de 385 000€ à 400 000 € pour permettre au CCAS de mener ses actions nouvelles et d'avoir un budget équilibré. Cette hausse de participation permet aussi de constituer la réserve de dépenses imprévues, qui ne pourrait pas être financée autrement et reste indispensable par sécurité.

Comme mentionné plus haut, cette réserve ne doit pas être affectée à de nouvelles dépenses pérennes, sous peine d'accroître la situation financière délicate du CCAS. Cette réserve de dépenses imprévues constitue une partie du résultat 2015 et sera nécessaire pour équilibrer le budget de 2016.

Cette situation pose la question des priorités à faire parmi les activités portées par le CCAS.

Mme Hadjidj Bouakkaz fait état de ses projets de nouvelles prestations telles que l'augmentation de la fréquentation hebdomadaire des enfants à l'accompagnement scolaire et l'aide à la restauration scolaire, dès septembre.

Afin d'y travailler, elle suggère la création de groupes de travail auxquels pourraient participer les administrateurs. Dans un premier temps, c'est la question du renforcement de l'accompagnement scolaire qui sera abordée.

A cette occasion, elle fait part des premières semaines d'expérience de l'accompagnement scolaire destiné aux élèves de secondaire, mis en place au Petit Plessis depuis le 14 janvier, avec l'objectif de maintien de services publics dans ce quartier.

Elle invite également les administrateurs à diffuser un appel à bénévoles sachant que leur présence régulière est nécessaire pour une stabilité d'organisation et un bon suivi des enfants accueillis.

Une communication sera faite dans le Vivre ensemble sur cette nouvelle prestation.

Par ailleurs, Mme la Vice-Présidente informe les administrateurs de la diffusion d'un questionnaire sur le quartier du Petit Plessis afin de connaître les besoins des habitants en terme de service de proximité. Un exemplaire en sera distribué à tous les membres du conseil lors de la prochaine séance.

Délibération n° 15-01-02-113 : La délibération concernant le bilan des marchés publics passés en 2014 est approuvée par l'ensemble des administrateurs à l'unanimité.

Délibération n° 15-01-03-828 : Le conseil d'administration décide d'adopter à l'unanimité la délibération relative aux règles d'attribution des chèques d'accompagnement proposés par Véolia.

Délibération n° 15-01-04-828 : La délibération concernant l'attribution de subventions aux partenaires de l'aide à la pratique de loisirs est votée à l'unanimité.

Délibération n° 15-01-05-710 : Le tarif pour le repas des anciens, facturé aux personnes invitées, est fixé par les administrateurs, à l'unanimité, à 29€.

Délibération n° 15-01-06-913 : La délibération concernant la convention avec le collège Lamartine pour les temps d'intervention du Point accueil jeunes est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 15-01-07-913 : La signature de la convention de partenariat entre la commune de La Riche et le CCAS est autorisée par l'ensemble des administrateurs à l'unanimité.

Questions diverses :

1. Le bilan des aides financières instruites en 2014 est distribué aux administrateurs. Il fait apparaître une baisse du nombre de demandes (138 contre 154 en 2013) accompagnée d'une hausse de l'enveloppe dépensée à hauteur de 5,4 %, essentiellement en raison des aides allouées au paiement de l'eau et du restaurant scolaire.

Quant à l'aide alimentaire, 22 colis supplémentaires ont été distribués en 2014 par rapport à 2013.

Enfin, il convient également de noter que pour la première année, le CCAS de La Riche a participé à la collecte de la Banque alimentaire en novembre.

2. Dossiers instruits depuis le dernier conseil d'administration : 4 dossiers d'aide sociale légale et 5 dossiers d'aide facultative.

Deux demandes d'aide facultative ne relevant pas de la délégation accordée à la Vice présidente sont présentées :

- une demande déposée pour régler du gaz destiné au chauffage d'une famille : accord pour 153 €
- une demande d'aide pour acheter des batteries pour un fauteuil électrique : accord pour 100€.

Les décisions individuelles seront prises en conséquence.

Mme la Vice Présidente propose à cette occasion, la possibilité de faire participer les administrateurs à l'étude des dossiers d'aide facultative par l'intermédiaire d'une commission d'attribution des aides. Cette question sera étudiée pour le prochain conseil d'administration.

3. Les membres du conseil d'administration sont informés de la décision prise par le Président du CCAS, en vertu de sa délégation, d'acheter une prestation des service auprès de l'association CERES pour 6 mois en vue d'actions en faveur de l'emploi pour 14 000 €.

Il s'agit de renforcer ainsi les services proposés par le centre social Equinoxe aux demandeurs d'emploi larichois afin de mieux les soutenir en cette période de crise.

Un bilan de cette prestation sera fait en fin de période. Des indicateurs d'évaluation sont en cours d'élaboration.

4. Les administrateurs sont informés de la mise en service des locaux d'Equinoxe Bis, en rez-de-chaussée de la résidence Villa Nova, à compter du 9 mars. L'inauguration en est prévue le 11 avril au matin.

Concernant les principes d'utilisation, après discussion, un avis favorable est émis sur le même mode de réservation que pour les autres salles d'Equinoxe mais dans une limite horaire de 22 h 00. En outre, il paraît souhaitable que ces nouveaux locaux ne soient pas prêtés à des particuliers ni pour un décès.

Le prochain conseil d'administration est prévu le 16 mars 2015 à 18 h 30 à Equinoxe Bis. (date reportée depuis au 17/3)

La séance est close à 21 heures.

La Vice Présidente du CCAS

R. HADJIDJ-BOUAKKAZ